son avait été ravagée par les *Francs-tireurs de la Mort*. Le mobilier, la bibliothèque et le médailler, la chapelle et la sacristie, les cellules furent dévastés; les manuscrits déchirés, les livres volés, les correspondances lacérées.

Des experts commis à cet effet évaluèrent les pertes à près de 300,000 fr. et un procès s'engagea devant le tribunal civil.

Le jugement rendu, fortement motivé, a condamné la ville de Lyon et l'Etat à payer aux RR. PP. Jésuites la somme de 271,000 fr.

Le jugement a alloué, en outre, à chacun des PP. Jésuites qui avaient formé des demandes en leur nom personnel, des sommes variant de 600 à 2,500 fr.

—

Les examens pour l'armée territoriale sont poussés avec vigueur ; l'intention du ministre serait de faire un premier appel du ban de cette armée à l'automne prochain.

—

Le lundi 8 mars commencera la vente de la bibliothèque de M. Guizot. Cette vente doit durer douze jours ; elle ne comprend toutefois que la première partie de la bibliothèque de l'illustre homme d'Etat, c'est-à-dire les séries beaux-arts, belles-lettres et histoire. Il restera à vendre les séries théologie, jurisprudence, sciences, arts divers et autographes dont le catalogue n'a pas encore paru.

La bibliothèque de M. Guizot était une bibliothèque d'étude, et celle d'un homme qui n'éparpillait pas à plaisir ses recherches. Un vieux Tallemant des Réaux, un vieux Saint-Simon lui suffisaient pour ce qu'il avait besoin d'apprendre par ce genre de témoignages. Il avait un Vapereau de 1858, pour ne pas trop dédaigner les contemporains, mais il n'avait pas renouvelé son édition, et son *Moniteur* s'arrête à 1859.

La Révolution n'est pas la partie de l'histoire de France dont il paraisse avoir le plus désiré de posséder dans ses rayons les documents et les preuves. Aucune grande collection ne l'avait tenté, et il n'a donné qu'une reliure toute simple, encore sans la faire achever toujours, à celles même qu'il a formées et publiées.

—

Le *Rappel* accuse M. de Mun, l'honorable conférencier catholique que tout le monde connaît, de faire « la propagande de l'eau bénite. »

Le *Rappel* flétrit comme il convient cette propagande.

La propagande de l'*eau!*... Je vous demande un peu !...

Le *Rappel* tient à se mettre bien avec ses lecteurs ordinaires. Il flatte leurs goûts et partage leurs préjugés.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 28 février 1875.

La note publiée par le *Journal officiel*, et affirmant les sentiments conservateurs du maréchal, n'a pas plu à tout le monde. Pendant que les feuilles d'extrême gauche comme le *Rappel* et la *République française* la justifient et l'expliquent, ce sont les journaux dits modérés, comme le *Temps* par exemple, qui sont mécontents. Ce journal, qui s'est donné jusqu'à présent des allures sérieuses, qui ne passait pas pour un énergumène, nous montre aujourd'hui une preuve de son intolérance calviniste. Il blâme la déclaration du gouvernement; il reproche au maréchal de faire appel aux hommes modérés de *tous* les partis. C'était bon du temps de la trêve des partis, mais ce n'est plus qu'une histoire ancienne. Le *Temps* tient absolument à exclure du gouvernement les légitimistes et les bonapartistes; il ne veut pas que le maréchal s'appuie sur leur concours; ce sont des ennemis, il faut les écraser. Cette attitude de certains républicains dits modérés méritait d'être signalée.

La *Presse* a publié, à propos de la déclaration du *Journal officiel*, une note qui a été remarquée. Elle déclare que, déjà avant son départ, M. Buffet hésitait à accepter la charge de constituer le ministère, et que cette déclaration faite sans son avis le détermine à refuser définitivement, parce qu'elle lui lierait les mains. La *Presse* cependant déclare qu'elle ne publie ces renseignements que sous toutes réserves.

La vérité est que M. Buffet est attendu seulement ce soir à Paris, et il est vraisemblable qu'il ne prendra de résolution définitive qu'après s'être entretenu avec le maréchal.

On a donc raison de traiter de fantaisisté toutes les listes ministérielles qui circulent depuis deux ou trois jours. Il est impossible que le ministère soit reconstitué avant mardi, et sans doute la Chambre ajournera jusqu'à l'issue de ces négociations l'élection de son bureau.

Si M. Buffet ne devient pas ministre, il sera maintenu à la présidence de l'Assemblée ; Si M. d'Audiffret-Pasquier ne fait pas partie de la combinaison ministérielle, il remplacera M. Buffet à la présidence ; et si M. d'Audiffret-Pasquier devient ministre, ce sera M. Casimir Périer qui deviendra président de l'Assemblée. Ainsi l'ont décidé les bureaux des trois gauches réunis hier chez M. Jules Simon.

C'est ce matin que le *Journal officiel* contient les décrets promulguant les lois constitutionnelles. Nous sommes donc, à partir d'aujourd'hui, en république légale, reconnue, définitive, révisable, etc. Donnons-lui tous les noms que nous voudrons pour le moment, c'est toujours la république, comme disent les radicaux, qui comptent sur le désarroi et les divisions des conservateurs pour en faire leur république démocratique et sociale.

C'est précisément le devoir des conservateurs de ne pas abandonner la partie : nous ne pouvons donc qu'approuver la démarche des députés de la droite et du centre droit, qui, après avoir refusé de voter les lois constitutionnelles se sont rendus auprès du maréchal de Mac-Mahon et l'ont assuré de leur concours.

Comme autrefois on peut dire que le devoir des conservateurs est de ne pas laisser tomber le sceptre en quenouille; il serait trop vite ramassé par les radicaux.

La *France* annonce que les gauches doivent déposer une proposition demandant l'affichage, dans toutes les communes, du texte des lois qui organisent le gouvernement de la République et de la loi qui a proclamé la déchéance de l'Empire. Je ne crois pas que cette proposition dont il a été parlé hier soit déposée : au point de vue républicain même ce serait une maladresse, car ce serait faire d'avance de l'Empire le point de ralliement de tous ceux que pourra mécontenter le futur gouvernement de la République; ce serait en outre placer dans une position fausse l'illustre soldat qui a été créé par l'Empire, duc et maréchal.

Après l'élection du bureau de l'Assemblée, le ministre de la guerre, qui sera encore le général de Cissey, demandera à l'Assemblée de mettre à son ordre du jour la troisième lecture de la loi sur les cadres. Il est indispensable que cette loi soit votée avant les vacances de Pâques.

On dit M. Thiers très-contrarié de la tournure qu'ont prise les événements; il ne croit pas à la durée de l'accord des groupes qui ont formé la récente majorité, et il est d'avis que la dissolution est proche et inévitable. Son organe particulier, le *Bien public*, dans un article intitulé *les deux présidences*, déclare que c'est la politique de M. Thiers qui triomphe et qui est au pouvoir. C'est peut-être la politique de M. Thiers qui règne pour le moment, mais ce n'est pas lui qui règne.

Le *Bien public* n'ose pas afficher ouvertement ses regrets, mais on les devine facilement.

Le maréchal de Mac-Mahon est venu aujourd'hui à l'Elysée où il a eu une entrevue avec le duc de Broglie. Il retourne cette après-midi à Versailles, où il aura ce soir un entretien avec M. Buffet.

On dit que le comte de Chambord a écrit à M. de Belcastel pour le féliciter et le remercier du récent discours qu'il a prononcé à la Chambre. Cette lettre ne serait pas publiée.

L'impératrice de Russie, à peu près rétablie, doit quitter San Remo cette semaine; elle passera par Paris pour retourner à Saint-Pétersbourg, mais elle ne s'y arrêtera qu'un jour.

Le théâtre de la Gaîté tient un succès qui le consolera de l'échec de la *Haine*; *Geneviève de Brabant* a été montée avec un luxe inouï de mise en scène; l'opérette disparaît dans la féerie.

La grippe sévit toujours avec intensité à Paris. Personne n'en meurt, mais tout le monde en souffre. L'épidémie a atteint une partie du personnel de l'Opéra qui avait annoncé pour aujourd'hui *Guillaume Tell* et qui est obligé de faire relâche. Mme Carvalho, qui est engagée à l'Opéra, fait ce soir ses adieux à l'Opéra-Comique.

Demain, au Gymnase, Bouffé viendra, pour la vingtième fois, faire ses adieux au public parisien.

ETRANGER

ESPAGNE. — TÉLÉGRAPHIE CARLISTE.— Hendaye, 27 février, 4 h. 50 m. soir.

Nos bataillons cernent de nouveau Bilbao de si près, que sa garnison n'ose plus quitter ses murs ou ses forts. Hier 26, nous avons canonné celui d'Arbolancha; l'ennemi, à l'abri de son artillerie, a tenté une sortie; mais il a été repoussé à la baïonnette, laissant sur le champ de bataille quarante morts, parmi lesquels un capitaine et deux officiers; ses pertes sont grandes.

Pau, 28 février, 8 h. matin.

Dona Margarita ne songe point à retourner en Suisse, comme annonce certaine presse. Non seulement Sa Majesté n'a pas à se louer de l'hospitalité *gouvernementale* de ce pays; mais elle peut mieux s'occuper ici des ambulances de la *Caridad* et de l'éducation de ses enfants et reçoit plus promptement des nouvelles du roi; enfin, des souvenirs historiques et de famille la rattachent à la fois à Pau, et à cette France, où sont nés ses augustes mère et oncle, et qui est toujours si éminemment hospitalière pour les carlistes. LARZAT.

Madrid, 27 février 2 h. 45 soir,
(Source alphonsiste)

Cinq bataillons carlistes, armés de deux canons, ont ouvert hier, à huit heures du matin, le feu contre les maisons d'Arbolancha et de la Porte-Neuve, à l'entrée des faubourgs de Bilbao.

Les libéraux ont enlevé les positions des carlistes et ceux-ci ont dû se retirer en laissant de grandes pertes sur le champ de bataille.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Société industrielle du Nord de la France

Nous lisons dans le compte-rendu de la dernière assemblée générale mensuelle, qui a eu lieu le 23 février, que :

M. le maire de Lille a adressé à M. le président l'autorisation du gouvernement pour la Société d'accepter la donation de 50,000 fr. offerte par M. Kuhlmann; qu'en vertu de cette autorisation, l'acte de donation a été régularisé à la date du 17 février, M. le Trésorier intervenant comme représentant de la Société.

Par suite de non acceptation des présidents élus, deux comités ont dû procéder à nouveau à la formation de leurs bureaux pour 1875.

Au comité des arts chimiques, M. Terquem, vice-président, a été élu président en remplacement de M. Soins non acceptant: M. Kuhlmann fils remplace M. Terquem comme vice-président.

Au comité du commerce, M. P. Crépy, vice-président, a été élu président, en remplacement de M. Verkinder non acceptant; M. Neut remplace M. Crépy comme vice-président.

Sept nouveaux sociétaires ont été reçus à l'unanimité; ce sont ;

MM. Pinel, constructeur-mécanicien à Rouen;

L. Gauche, négociant à Lille;

Motte-Bossut, filateur à Roubaix;

P. Bayart, ingénieur à Roubaix;

E. Feltz, fabricant de sucre à Arloivetz (Russie);

E. Bailleux, filateur à Lille;

J. Dubley, négociant à Lille.

Les comités ont terminé leur travail de préparation pour le programme de 1875, mais les rédactions définitives n'ont pas encore été soumises au Conseil. Toutefois, M. le président donne lecture à l'assemblée des titres et des énoncés sommaires de ces programmes; ils comportent, en dehors des sujets proposés pour 1874, et qui, n'ayant fourni matière à aucun mémoire présenté, restent maintenues, 30 questions nouvelles dont :

7 proposées par le comité du génie civil;

11 proposées par le comité de la filature;

4 proposées par le comité des arts chimiques;

3 proposées par le comité du commerce;

Et 5 proposées par le comité d'utilité publique.

M. H. Laurand a fondé un prix de 500 fr. pour une question qui n'a pas encore été traitée. M. Laurand a envoyé une nouvelle rédaction de son programme qui en agrandit assez le champ pour qu'il y ait lieu d'espérer que ce prix pourra être décerné cette année.

La nouvelle rédaction de M. Laurand est approuvée par l'Assemblée.

M. Frémy, l'un des lauréats de 1874, a écrit à la Société industrielle pour annoncer qu'il a installé à Lille plusieurs de ses échelles de sauvetage et qu'il y a introduit de nouveaux perfectionnements. Il prie la Société de vouloir bien les examiner. Cette demande sera envoyée au Comité du génie civil.

La Société industrielle a dans la même séance donné connaissance de trois importantes communications qu'elle a reçues : l'une de M. Renouard, sur la distinction du jute et du lin; une autre de M. Violette sur l'analyse des sucres; et la troisième de M. Agache sur l'utilisation des déchets de la filature du lin.

Revue hebdomadaire de la Bourse.

Les fonds français ont eu particulièrement à compter avec les questions politiques et les opérations que l'approche de la liquidation rendaient nécessaires. Le 5 0/0, qui avait atteint au plus haut 102 82, a rétrogradé jusqu'à 101 95 pour se relever ensuite à 102 10. Les achats effectués pour compte des trésoriers-payeurs généraux ont atteint le chiffre de 193,000 francs.

De son côté le 3 0/0 a touché les prix extrêmes de 65 20 et de 64 55 pour finir à 64 67 1/2, perdant ainsi 0 37 1/2 pour la semaine. Les opérations effectuées pour compte des recettes générales se sont soldées par une vente de 2,300 francs de rente.

Les diverses obligations de la Ville ont été l'objet de demandes suivies de la part des capitaux de l'épargne ; celles de 1869 ont été recherchées aux environs de 240 ; celles de 1871 de 285 à 287 et celles de 1875 entre 451 et 454.

De même que nous le faisions remarquer dans notre dernière revue, nous devons encore constater que sur le marché des actions des institutions de crédit ce sont toujours les mêmes valeurs qui ont attiré l'attention de la spéculation. Sur toutes les autres, et c'est le plus grand nombre, les transactions sont restées restreintes et les fluctuations qu'elles ont subies sont sans importance et sans signification.

La Banque de France a été cotée une seule fois à terme à 3,880. Au comptant, les demandes ont été assez régulières dans les prix de 3,880 à 3,900.

Le Comptoir d'Escompte est en légère amélioration à 562 50; le Crédit foncier a oscillé de 900 à 905; on pense que la reprise des travaux de Paris que l'emprunt de la Ville va permettre d'aborder ne pourra qu'être favorable à cette valeur. La Banque de Paris et des Pays-Bas, quoique sans grandes affaires, est bien tenue à 1165 25 après 1170 au plus haut et 1158 75 au plus bas.

Le Crédit Industriel et Commercial s'est maintenu avec fermeté de 697 50 à 700; la Société Algérienne reste à 400; la Société de dépôts et comptes courants s'est élevée de 580 à 605; la Société Générale est invariable à 555; la Société Financière demandée de 465 à 470.

Le Crédit Lyonnais, rapidement porté de 740 à 780, est revenu, par suite de quelques réalisations à 760. Cette reprise s'est trouvée expliquée d'abord par la hausse qui s'est opérée depuis quelque temps sur presque toutes les valeurs et qui a déterminé une importante plus-value dans le portefeuille de la Société; ensuite par le *bruit mis en circulation* d'un projet de dédoublement de ses actions; ce dernier motif d'amélioration nous semble mériter cofirmation.

Le Crédit Mobilier a été l'objet d'échanges très nombreux. Après avoir progressé de 480 à 497 50, il a été ramené à 483 75; l'animation qui a régné sur le marché de cette valeur est due à l'approche de l'Assemblée générale qui sera tenue après-demain et qui promet d'être des plus intéressantes, on croit, en effet, qu'elle sera en mesure d'aborder toutes les questions de son ordre du jour.

La Banque Franco-Hollandaise est en forte hausse; elle a monté de 595 à 660 et reste à 650. Outre l'intérêt que peut présenter pour elle l'assemblée du Crédit Mobilier, on assure qu'il s'était créé à nouveau un découvert qui, par ses rachats, a largement contribué au mouvement de reprise.

La Banque Franco-Egyptienne est restée indécise aux environs de 567 50; on s'attend à des prix beaucoup plus élevés d'ici à quelque temps; la Banque Française-Italienne a progressé sans bruit de 505 à 532 50.

Les actions anciennes de la Banque Ottomane sont lourdes à 693 75 après 702 50 au plus haut; la faiblesse du 5 0/0 Turc pèse sur les cours, mais l'opinion générale est que la distribution de la réserve ne tardera pas à être annoncée et qu'elle provoquera une hausse très accentuée; les actions nouvelles n'ont pas été plus favorisées, elles clôturent à 570 après 582 50 au plus haut et 568 75 au plus bas.

Rien d'important à signaler sur les actions de chemins de fer français, si ce n'est la fermeté de leurs cours : l'Est se retrouve à 540, le Lyon à 927 50, en hausse de 6 25, le Midi à 672 50, en hausse de 10 fr., le Nord à 1,140, en amélioration de 5 fr., l'Orléans à 930, l'Ouest à 595, les Charentes à 340; ces derniers chemins sont à des prix s'écartant peu de ceux cotés, il y a huit jours.

Les Entrepôts et Magasins Généraux ont été demandés à 400. Les portefeuilles qui profitent des cours actuels pour acquérir une valeur aussi exceptionnellement bonne à tous égards n'auront certainement pas à le regretter.

Les actions de la Compagnie Parisienne du Gaz ont poursuivi leur mouvement de progression; elles ont atteint le prix de 925 et semblent ne pas devoir en rester là; celles de la Compagnie Transatlantique sont en reprise de 230 à 238 75; celles de la Compagnie Immobilière ont touché 77 50 et restent à 75. La spéculation escompte les conséquences heureuses que pourront avoir pour la Compagnie les résolutions qui seront prises par l'assemblée générale des actionnaires du Crédit Mobilier.

Les actions de Suez ont monté de 565 à 590, ont touché au plus bas 553 75 et sont revenues de nouveau à 581 25; les délégations, de leur côté, se sont élevées de 510 à 535. Cette importante amélioration est en partie expliquée par les recettes satisfaisantes du transit et aussi par l'admission récente des actions à la cote de Londres.

Le 5 0/0 Italien est en hausse nouvelle à 69 70 après 69 80 et 69 30. Non seulement l'opinion est toujours favorable à ce fonds, mais encore les places italiennes transmettent de nombreux ordres d'achat.

L'annonce de la convocation des actionnaires du Crédit Foncier d'Autriche a attiré l'attention de la spéculation sur cette valeur, qui était depuis quelque temps abandonnée; nous la retrouvons à 575, en amélioration de 20 fr. pour la semaine.

Le Crédit Mobilier Espagnol a été, rapidement porté de 900 à 1025 pour retomber à 995; c'est en définitif une plus-value de 95 francs sur les cours cotés samedi dernier. En dehors des raisons que nous avons déjà données pour expliquer la hausse rapide de cette valeur, le mouvement de progression a reçu une plus vigoureuse impulsion du fait des rachats forcés de gros vendeurs à découvert. Cette société a retiré la demande qu'elle avait adressée à la chambre syndicale de faire admettre les actions de jouissance à la cote à terme; ces titres se négocieront sur le marché libre. Depuis le 26 courant il est délivré aux actionnaires un nouveau titre (action du capital et action de jouissance réunies) en échange de l'action actuelle.

Pas de modifications appréciables à constater sur les actions de chemins de fer étrangers.

croyez-moi, que son souffle passe par instant entre nous.

— Ah ! fit-elle avec un rire amer.. ce souffle t'agite core !... serait-ce, par hasard, que le visage de revenant que j'ai entrevu dimanche se sera rencontré sur la route ?

Antonin jeta un regard effrayé sur les murs de planches qui, dans cette bienheureuse maison Nicolle, avaient non-seulement des oreilles, mais pouvaient même avoir des yeux.

Il prit la main de la comtesse qu'il baisa câlinement comme pour apaiser en elle la velléité de reproches on d'illusions.

— Pas un mot de cela, chère mère, dit-il avec prière; vous n'avez rien vu, je n'ai rien rencontré; j'épouserai qui vous voudrez, quand vous voudrez... c'est-à-dire... plus tard; quand vous serez bien réinstallée à Paris; nous en causerons, je vous le promets.

— Mon pauvre enfant, dit-elle en suivant ce nouvel ordre d'idées, ce sera bientôt alors, car je crains bien de ne pouvoir rester longtemps avec toi... on manque de tout ici, vois-tu.

— Je ne le sens que trop, et je n'ose pas insister pour prolonger votre chère présence aux dépens de votre bien-être et peut-être de votre santé.

Ceci fut dit gentiment, avec une petite hypocrisie filiale dont elle fut dupe.

Elle attira la tête bouclée de son fils contre ses lèvres, le baisa au front avec cette tendresse maternelle que rien n'imite et que rien ne supplée, puis, le repoussant doucement :

— Allons, va-t-en, dit-elle, il est tard; je vais essayer de dormir dans ta cabane, que le vent ébranle.

(*A Suivre*)

Les résultats extraordinaires et instantanés obtenus depuis huit ans par l'emploi de l'**Eau anti-névralgie Alph. BAER** contre les névralgies faciales, même à l'état chronique, les migraines et affections dentaires, ont fait surgir plusieurs contrefaçons. Se méfier et exiger la marque de fabrique. — Un grand nombre *de médecins* et *de professeurs dans les écoles de médecine* conseillent l'*Eau anti-névralgique Alph. Baër*. Voir leurs *appréciations élogieuses* dans la circulaire qui sera envoyée à *toute personne qui en ferait la demande à Paris à M. Michely, pharmacien, boulevard Malesherbes, 70.* 8078

A des froids très-intenses a succédé une température chaude et humide, en général très-malsaine, en amenant une recrudescence des maladies des bronches et des organes respiratoires, tels que : **asthme, oppression, catarrhe.**

Pour combattre ces affections, les premières célébrités médicales conseillent tout spécialement, l'emploi du **Papier** et des **Cigares** de **Giesquel** pharmacien de 1re classe, de l'école de Paris ; produits qu'on peut se procurer dans toutes les principales pharmacies.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 27 février 1875

Sont présents : MM. C. Descat, maire; Louis Watine et Screpel-Roussel, adjoints; Deregnaucourt, Quint, Achille Serépel, A. Pamechon, Ch. Junker, A. Morel, C. Godefroy, Rogier, Seney, P. Flipo, C. Pollet, Jean-Baptiste Delplanque, Delcourt-Thiers, Paul Screpel, E. Baas, Pierre Parent, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, Pierre Destombes, Ch. Daudet, François Ernoult.

Absents : MM. Deleporte-Bayart, indisposé; Labbe-Copin, Léon Foveau, Harinkouck, en voyage; A. Hindré.

M. le maire donne communication d'une lettre de la commission de la Grande-Harmonie, invitant tous les membres du Conseil municipal au concert qui aura lieu le 1er mars dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Il est ensuite procédé à la nomination d'un secrétaire pour la séance. — M. Pierre Parent est élu.

1° Le Conseil adopte sans aucune observation la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 février.

2° M. le maire donne lecture du décret du 20 février nommant M. Pierre Destombes adjoint au maire de la ville de Roubaix, en remplacement de M. Toulemonde-Nollet, démissionnaire; il l'installe ensuite dans cette fonction.

3° M. Paul Screpel présente un rapport de la commission des finances relatif à une augmentation de traitement pour tous les employés de l'octroi; le Conseil en adopte les conclusions, et renvoie à l'examen de la même commission une proposition de révision de la taxe sur les abats et issues à remplacer par un droit de 2 c. sur le veau et le mouton.

4° M. Leclercq-Mulliez présente un rapport tendant à joindre provisoirement à l'école de Blanchemaille un terrain inoccupé faisant face à la rue St-Vincent de Paul; le Conseil adopte cette proposition.

5° Le même rapporteur fait connaître au Conseil que les plans pour l'école projetée rue Sainte-Ange, ont été retournés par le conseil académique, qui en demande la modification; cette proposition est renvoyée à un nouvel examen de la commission.

6° Le Conseil prend en considération les propositions du professeur de chimie concernant la création d'un cours de manipulations, et renvoie l'examen de la question à la commission des finances.

7° M. J. Quint donne communication du compte du canal pour 1874 et du projet de budget pour 1875; le Conseil adopte les conclusions.

8° Le rapport de la commission nommée pour étudier le projet de construire une église dans le quartier du Fontenoy, n'étant pas prêt, M. Leclercq-Mulliez fait connaître au Conseil que la commission a reconnu la nécessité d'une paroisse dans ce quartier et qu'elle s'occupe de rechercher l'emplacement qui sera le plus convenable, et les moyens d'exécution.

9° M. P. Parent présente un rapport de la commission chargée d'examiner les demandes des subventions à accorder à la grande fanfare, à l'Harmonie de Ste-Elisabeth, à la Lyre roubaisienne, et à la fanfare Delattre.

Les conclusions de ce rapport sont renvoyées à un nouvel examen de la commission.

M. Pierre Destombes, au nom de la commission de la voirie, propose de construire un logement de concierge à l'école de la rue des Fabricants et de voter un crédit de 100 fr. en faveur de la personne qui sera chargée du balayage.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil approuve également le procès-verbal de réception des travaux de cette même école.

M. Pierre Parent présente le rapport de la commission chargée de la question de l'ébouage, et demande un crédit de 584 fr, 36 pour solder l'exercice 1874.— Adopté.

Le conseil renvoie à la commission des travaux un projet de prolongement du pont de Saint-Vincent-de-Paul, et prie MJ. Deregnaucourt de se joindre à la commission pour s'occuper de cette affaire.

Suivant les conclusions d'une proposition faite par M. P. Destombes, le Conseil approuve une modification au réglement de la caisse de retraite des employés municipaux.

Il entend ensuite une autre proposition faite par M. P. Screpel, tendant à examiner les moyens d'établir dans divers quartiers de la ville des marchés à la criée des denrées alimentaires, et à obtenir des fourneaux économiques; il propose d'adjoindre à la commission des marchés une autre commission de 3 membres. Sont élus MM. Morel, Harinkouck, E. Baas.

Le secrétaire,
PIERRE PARENT.

Nous ne serons contredit par aucun homme clairvoyant et de bonne foi — quelles que soient ses opinions — en avançant que c'est la question religieuse qui fait le fond de nos divisions. Cela est vrai à Roubaix, cela est vrai partout. Sous les mots de république, de progrès, de libéralisme, nos adversaires — nous parlons des plus intelligents, des plus logiques—abritent leur véritable programme qui est celui-ci : Etendre l'instruction laïque, c'est-à-dire l'instruction séparée de la religion; détruire, ou tout au moins ne pas encourager, les œuvres ayant un caractère catholique. Voilà le seul, le vrai but. Sur tout le reste, l'entente serait aisée; mais sur ces points, les plus importants à nos yeux parce qu'ils touchent à la conscience et aux mœurs du peuple; la lutte est de tous les jours.

A défaut d'autres preuves, la colère témoignée en ces derniers temps par l'organe de la minorité du conseil municipal suffirait pour nous donner raison.

Le *Progrès* reproche violemment à la majorité du conseil d'avoir émis le vœu que les écoles du Pile et de la rue de Soubise, récemment construites, soient dirigées par des congréganistes. Quand nous aurons sous les yeux le procès-verbal de la discussion, qui a précédé ce vote, nous en dirons notre sentiment. En attendant, nous nous bornerons à poser aux inspirateurs du *Progrès* le dilemme que voici :

Voulez-vous bannir la religion de nos écoles ? La jugez-vous inutile à nos enfants ?

Si oui, dites-le franchement, et nous saurons alors où vous voulez nous mener;

Si non, pourquoi repoussez-vous les instituteurs congréganistes, alors que la supériorité de leur enseignement s'affirme dans la plupart des concours et, qu'au point de vue financier, il est infiniment plus avantageux pour la ville?

Si l'on voulait bien nous répondre sans ambages et surtout sans déclamations, le public serait fixé et la question aurait fait un grand pas. A. R.

—

Le *Progrès du Nord* regrette que le Conseil municipal de Roubaix ne soit composé que de vingt-neuf membres au lieu de trente-six, comme le veut la loi.

Le *Progrès* a raison, mais ce qu'il ne dit pas et ce que nous dirons pour lui, c'est que cette situation anormale et si préjudiciable aux intérêts de la ville, incombe tout entière à MM. Morel et J. Deregnaucourt.

Si ces messieurs s'étaient présentés chacun dans une seule section, comme l'ont fait les autres candidats, tous les siéges du conseil seraient maintenant occupés.

La loi ne pouvait prévoir une manœuvre comme celle employée par M. Deregnaucourt pour faire triompher tous ses amis, même les plus notoirement incapables. Il se trouve que, par un juste retour des choses d'ici-bas, cette manœuvre a précisément fait perdre la majorité à la gauche de notre conseil. Puisse la leçon lui servir ! A. R.

—

Un maître boulanger de la rue du Fontenoy est tombé mort ce matin en lisant son journal. Quelques instants auparavant il s'était senti pris d'un mal étrange qu'il avait cru conjurer en allant boire un petit verre dans un estaminet voisin.

—

Une dame de Flers, Mme Agache, atteindra cette semaine sa centième année.

—

Un crime affreux vient de plonger dans la plus profonde désolation une honnête famille de cultivateurs de Tourcoing.

Le nommé Louis Castel, jeune soldat de la dernière classe, était parti résolument, le 3 janvier dernier, rejoindre à Blois le 31e de ligne pour lequel il était désigné. Depuis cette époque, le brave garçon n'avait pas manqué une seule semaine d'échanger avec ses parents des nouvelles que, de son côté, il savait toujours rendre intéressantes par sa jovialité constante et par sa belle humeur. Jamais une plainte n'avait trahi, dans sa correspondance, les peines toutes naturelles que peuvent faire éprouver au conscrit la séparation de la famille et le début du métier des armes.

La lettre qu'il écrivit encore dimanche matin 21 février était empreinte, comme les précédentes, d'une affection filiale et exprimait, en terminant, son intention d'aller à la messe avec ses camarades de Tourcoing, puis de faire une promenade dans l'après-midi.

On sait en effet, que ces deux points, la messe militaire et la promenade, ont été ponctuellement exécutés; on sait aussi que, vers le soir, la société de notre concitoyen se divisa en deux, puis en trois groupes, et que finalement le jeune Castel quitta ses amis pour rentrer à la caserne, où il devait, a-t-il dit, étudier ses théories comme élève-caporal...

Que s'est-il passé dès ce moment? Aucun témoin n'est là pour le raconter. Toujours est-il que, le lendemain matin, un cadavre était retiré de la Loire, non loin du pont du *Faubourg de Vienne*, où un soldat de la même compagnie déclare avoir rencontré Castel s'en retournant bien tranquille.

La tête portait, derrière l'oreille gauche, les traces d'un coup violent après lequel les agresseurs ont dû le précipiter dans le fleuve; la main droite était dégantée et son sabre, hors